

FISCALITE INTERNATIONALE DES PERSONNES PHYSIQUES

Objectifs de la formation

Comprendre la logique fondamentale de la fiscalité internationale
Distinguer les régimes fiscaux des résidents et de non-résidents
Distinguer les régimes fiscaux des salariés expatriés et impatriés

Méthodologie pédagogique

Apports juridiques théoriques et pratiques
Examen d'une convention internationale au choix des participants
Echange de pratiques entre les participants

Supports pédagogiques

Un support de formation
Un support annexe de documents de travail

Nombre de participants : 2 à 8

Public : Cabinets de gestion du patrimoine, Consultants, Contribuables concernés

Durée : 2 journées de 7 heures

Coût :

Inter : 800 € HT par participant

Animation : Par un formateur-consultant qui assure également des missions de conseil en entreprise

Evaluation : La formation est évaluée par les participants à l'issue de la journée

Programme indicatif

I / La fiscalité et l'organisation du patrimoine

- 1/ La territorialité des droits de mutation à titre gratuit
- 2/ La territorialité de l'ISF
- 3/ Le « trust »

II / L'Impôt sur le Revenu en droit fiscal international

1/ Les principes

- Les contribuables domiciliés en France
- Les non-résidents
- Le transfert de domicile
- La lutte contre l'évasion fiscale

2/ Le régime fiscal des salariés

- Expatriés
- Impatriés

III / Les conventions fiscales internationales

1/ Principes

- L'application des conventions fiscales
- La méthode
- L'élimination de la double imposition

2/ Applications pratiques

- a) Etude approfondie du modèle OCDE
 - b) Etude approfondie d'une convention de double imposition au choix de la stagiaire formée, par exemple la convention franco-suisse
- Impôts sur la fortune et sur le revenu